

INFO CAPSULE

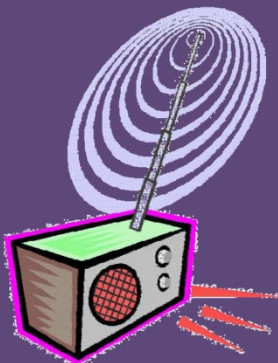


AUX PORTES DE L'HIVER,

pour avoir l'heure juste lors de mauvaises conditions climatiques

Pensez-y

Si les cours ne sont pas suspendus, aucune information ne sera véhiculée. Il n'est donc pas nécessaire de communiquer avec la commission scolaire ou les différents médias.



La direction de la Commission scolaire de Fer désire rappeler aux parents l'importance de syntoniser les différentes stations de radio et de télévision de la région pour savoir rapidement si les cours seront suspendus ou non. En effet, lorsque la suspension des cours s'avère nécessaire, la personne responsable à la commission scolaire communique avec les médias au plus tard à 6 h. Ces derniers sont donc en mesure de diffuser rapidement la nouvelle.

Par ailleurs, advenant une suspension des cours durant la journée en raison de la détérioration des conditions climatiques ou en cas de force majeure comme des dégâts d'eau, bris de chauffage ou autres, les parents des élèves du primaire seront rapidement contactés et le transporteur s'assurera que tous les élèves soient reconduits en toute sécurité. Afin d'assurer le bon fonctionnement de ces mesures, les parents sont invités à signaler à l'école tout changement dans les numéros de téléphone d'urgence à utiliser.

Mentionnons que différents critères permettent d'orienter la décision de suspendre ou non les cours en cas d'intempéries. En effet, dès l'annonce de conditions climatiques difficiles, un processus rigoureux de vérification et de consultation auprès de tous les partenaires est déclenché où les intervenants ne visent qu'un seul but : assurer la sécurité des élèves.

Consciente des responsabilités qui lui incombent en matière de sécurité sans pour autant négliger, en suspendant inutilement les cours, sa mission éducative et de service à la population, la Commission scolaire du Fer s'est assurée de mettre à contribution tous ses partenaires afin d'être en mesure de prendre une décision éclairée et appropriée aux conditions climatiques.

Il faut cependant souligner que la commission scolaire prend une décision d'ensemble pour ses écoles d'un milieu donné. Comme il peut exister des situations particulières, chaque parent doit faire une évaluation de sa propre situation et prévenir l'école par un appel téléphonique s'il décide de ne pas envoyer son enfant à l'école.



30, rue Comeau
Sept-Îles (Québec) G4R 4N2
Tél. : (418) 968-9901
www.csdufer.qc.ca



COMMISSION
SCOLAIRE DU
FER